

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2007

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Chantal COUSSOT
Mme Josiane SABOURIN
Mme Suzette SACRÉ
Mr Paul CHAGNEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Denis GUILLOT
Mr Pierre JUBIEN
Mr Emmanuel MONTAZEAU
Mr Gérard POUVREAU

Approbation du compte rendu de la réunion du 15 janvier 2007 :

Le conseil municipal accepte le compte rendu sous réserves d'indiquer clairement le résultat du vote du point n°6 :

*Finale départementale de la course cycliste UFOLEP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'**unanimité** de mettre la salle des fêtes à la disposition de l'amicale.
- ne souhaite pas participer au vin d'honneur à **neuf voix contre deux pour**.
- propose à l'**unanimité** d'offrir des récompenses à hauteur de 100 € (coupes, trophées...)

Désignation d'un secrétaire de séance :

Mr Paul CHAGNEAU a été nommé secrétaire de séance

1 – Participation pour voies et réseaux :

Suite à la délibération instituant le principe de la PVR sur le territoire communal, monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une délibération spécifique pour l'établissement du réseau d'électricité de l'Impasse du Préneau (propriété de Mr REDON et Mr DHORNES)

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune ;

Considérant que l'implantation de futures constructions dans l'Impasse du Préneau justifie des travaux d'établissement des réseaux d'électricité sans nécessiter d'aménagements supplémentaires de la voie existante ;

Considérant que cette extension ne sera profitable qu'à Mr REDON et au futur acquéreur des parcelles n° 263 et 297 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : d'engager la réalisation des travaux d'établissement des réseaux électriques dont le coût estimé s'élève à 4 065 €.

Article 2 : Les propriétaires fonciers concernés sont situés à 60 et 100 mètres du réseau existant.

Article 3 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain à 1.91 €.

Participation Mr REDON : 2 343.57 €

Participation parcelles 263 et 297 : 1 724.73 €

Votants : 11

Exprimés : 9

Non : 0

Oui : 9

Abstentions : 2

2 – Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2007 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu les factures relatives à l'action N°1 du CER (embellissement de l'entrée de bourg ; rue Jacques du Fouilloux) pour un montant de 10 625.26 € TTC.

Il précise que ces factures doivent être réglées dans un délai de 45 jours à la date de réception.

Il demande donc au conseil son accord pour effectuer le règlement de cette dépense avant le vote du budget primitif et précise que les crédits correspondants seront inscrits en priorité au BP 2007.

Cette action n° 1 inscrite au Contrat Environnement Rural bénéficie d'une subvention de 50% qui sera également inscrite en priorité en recette d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

-accepte le règlement de cette dépense avant le vote du budget

Votants : 11

Exprimés : 11

Non : /

Oui : 11

Abstentions : /

3 - Régime indemnitaire du personnel communal pour 2007 :

Mr le Maire donne le montant de base 2007 de l'Indemnité d'Administration et Technicité accordée aux agents municipaux.

Agents de catégorie C rémunérés à l'échelle 3	1 496.47 €
Agents de catégorie C rémunérés à l'échelle 5	<u>391.08 €</u>
Enveloppe globale	1 887.55 €

Il rappelle que le coefficient multiplicateur se situe entre 1 et 8 et demande au conseil de se prononcer sur le coefficient à attribuer en 2007.

(rappel 2006 : coefficient 1.54 ; montant de l'enveloppe attribuée 2 876 €)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- propose d'appliquer un coefficient multiplicateur de 1,8 ce qui porte le montant de l'enveloppe à attribuer à 3 398 €.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2007

Les attributions individuelles seront effectuées par arrêté du Maire dans les limites ci-dessous énoncées selon les critères d'attributions suivants :

-Niveau de responsabilité par rapport au grade détenu.

-Manière de servir de l'agent.

- Prise d'initiatives.
- Niveau de connaissances.
- Absentéisme.

Votants : 11
 Exprimés : 11
 Non : /
 Oui : 11
 Abstentions : /

4 – Dotation Globale d'Équipement 2007 :

Mr le Maire indique au conseil municipal que la réfection de la toiture de la petite salle des fêtes ne peut être retenue au titre de la DGE 2007. Seul, le bâtiment de rangement du matériel peut être pris en compte.

Mr le Maire propose donc de solliciter une subvention au titre de la DGE 2007 pour les travaux de ce local technique uniquement.

Toiture	3 099.00 € HT
Menuiserie – façades	<u>3 613.00 € HT</u>
Total	6 712.00 € HT
	8 028.00 € TTC
- Subvention DGE espérée (30%) :	2 014.00 €
- Conseil Général (30%) :	2 014.00 €
(espaces et équipements publics)	
- + Aide spécifique petites commune (20%)	1 342.00 €
- Autofinancement :	1 342.00 €
- TVA :	1 316.00 €
 TOTAL TTC	 8 028.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 -accepte de présenter ce dossier au titre de la DGE 2007.

Votants : 11
 Exprimés : 10
 Non : /
 Oui : 10
 Abstentions : 1

5 – Demande de prêt court terme pour les travaux des sanitaires publics de Courdault :

Mr le Maire indique qu'en attendant le versement des subventions de ce projet financé à 100%, il convient de réaliser un prêt d'attente de 45 000 € .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur le financement de cet investissement et sur les propositions faites par l'organisme :

- décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée un prêt court terme de 45 000 €.

Pour une durée de 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement
 A taux variable sur l'index TAM de 3.0274 % + marge sur index de 0.10%.
 Avec remboursement annuel.

Possibilité de remboursement anticipé sans pénalités.

Votants : 11

Exprimés : 8

Non : /

Oui : 8

Abstentions : 3

6 – Demande de prêt relais de 39 000 € :

Mr le Maire indique qu'en attendant la vente du terrain communal qui avait été prévu au budget 2006 et non réalisé (permis de construire déposé ; en attente acceptation), il y a lieu de réaliser un prêt d'attente de 39 000 € pour financer les premiers investissements 2007 engagés. Il précise que certains investissements 2006 qui devaient être acquittés par cette vente de terrain ont été autofinancés, il est donc nécessaire à ce jour de conforter la trésorerie en attendant la vente effective.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur le financement de cet investissement et sur les propositions faites par l'organisme :

- décide de demander à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée un prêt court terme de 39 000 €.

Pour une durée de 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement

A taux variable sur l'index TAM de 3.0274 % + marge sur index de 0.10%.

Avec remboursement annuel.

Possibilité de remboursement anticipé sans pénalités.

Votants : 11

Exprimés : 9

Non : 1

Oui : 8

Abstentions : 2

7 – Divers :

* Mise à disposition de la chapelle de Courdault auprès d'un artiste peintre pour une durée de 1 mois.

Le conseil municipal accepte que la chapelle soit mise à la disposition de Mr Simmonet pour en faire un atelier de peinture jusqu'à fin février à condition qu'il fournisse son attestation d'assurance.

Une convention sera établie pour la durée considérée.

* Mr le Maire indique au conseil municipal que le radar pédagogique qui avait été mis en place rue Edmond Benoit à Courdault à été volé. Une déclaration de vol a été faite en gendarmerie et à l'assurance de la commune.

* Réunions des finances le 1^{er} mars à 14h30 et le 15 mars à 14h30.

* Réunion environnement le 26 mars à 19h00.

* Prochaine réunion de conseil le 26 mars à 19h00.

Le secrétaire

Paul CHAGNEAU

Le Maire,

Stéphane GUILLON

